

L'agriculture au cœur du bonheur

On l'entend assez, la France serait le pays le plus pessimisme au monde. Déclin économique, perte d'identité, individualisme, les hypothèses sont nombreuses.

Conséquence, notre pays ne croit plus au progrès. Le mot est même un peu désuet.

Pourtant la « french tech » conserve une renommée mondiale mais faute de projet, on ne s'en saisit pas.

Bien-entendu, l'innovation n'est pas synonyme de bonheur mais elle peut assurément y contribuer. À condition d'être mise au service d'une vision collective...

L'agriculture -et en particulier la maïsiculture -sont à la pointe de l'innovation et au cœur des enjeux humains. Elle a pleine capacité à se mettre au service de cette vision. Les français, même inconsciemment, le savent bien en témoigne leur engouement sans faille pour le Salon de l'Agriculture. Reste à tracer la voie du bonheur collectif, et à s'en donner les moyens.

Le chiffre du mois

105 kt, c'est la collecte française en maïs bio estimée pour 2018/2019 dont 30 % sont issus de cultures en seconde année de conversion.

MARCHÉ

PRIX MONDIAUX : QUAND LA POLITIQUE S'EN MÊLE

Au cours de chaque campagne, il est coutume d'avoir affaire à la pression liée aux récoltes, à la survenue d'aléas climatiques, ou encore à la fluctuation de la demande dans les différentes zones de production du globe. Il est cependant moins fréquent d'être confronté à des humeurs et rebondissements politiques tels que ceux que le monde subit depuis le mois de mai dernier.

Guerre commerciale

Les conditions de production pèsent toujours lourd sur les prix mondiaux du maïs, mais il paraît cependant difficile de débloquer les marchés de Chicago tant que le conflit sino-américain n'est pas résolu. Cette guerre commerciale a en effet été déclenchée en mai dernier par l'imposition de droits de douane à l'importation US sur une liste de produits d'origine chinoise, afin de « dénoncer les pratiques commerciales de la Chine ». Le 6 juin, le gouvernement chinois a donc appliqué en retour le même principe. Parmi les produits imposés à 25 % par la Chine : le soja, graine importée ces dernières années à plus de 90 Mt annuelles par le pays, soit 60 % des importations mondiales. Privés de ce marché, qui représente la moitié du débouché habituel d'exportation du soja US, les prix ont fortement chuté à Chicago. Selon l'USDA, les stocks américains de soja devraient plus que doubler cette année, à 25 Mt. Et ceci n'est pas sans conséquences sur le marché du maïs. En effet, l'arbitrage des semis de printemps par les agriculteurs américains se joue principalement entre maïs grain et soja. Or dans la conjoncture actuelle, le maïs devrait être privilégié. En fonction du degré d'évolution de ces surfaces, cet arbitrage pourrait peser lourd sur les marchés mondiaux.

Le shutdown

En plus de cet événement politique majeur pour le complexe oléoprotéagineux, le shutdown américain vient ajouter une pression supplémentaire sur les marchés de Chicago. Les services d'État américains sont en effet restés paralysés pendant plusieurs semaines, et les opérateurs en paient encore

les conséquences puisque les données de ventes à l'exportation US, ou encore de positionnement des fonds sur les marchés, ne sont toujours pas à jour. Au mois de janvier, le rapport USDA n'a pas pu être publié. Ce problème devrait rapidement être résolu, mais cela aura maintenu les opérateurs dans un flou important pendant plus de 2 mois.

Conséquences

Place maintenant aux estimations de surfaces de cultures de printemps 2019 aux USA, dont les premières évaluations doivent être publiées sous peu. Les deux géants chinois et américain annoncent depuis quelque temps vouloir conclure un accord pour mettre fin à cette guerre commerciale. Mais y arriveront-ils avant les achats de semences américaines ? Rien n'est moins sûr à ce stade avancé de l'année. Et même si c'était le cas, les problèmes des stocks de soja américains ne se résoudront pas en un claquement de doigts. La pression devrait donc bel et bien rester présente pour débiter cette nouvelle campagne de production.

RENCONTRES POLITIQUES AU SIA

Alors que le Salon International de l'Agriculture a ouvert ses portes, les représentants de l'AGPM et de la filière maïs reçoivent les nombreuses délégations politiques qui se succèdent cette année encore dans le Hall 2.2 pour venir à la rencontre de la profession agricole. Les grands défis du maïs et les verrous à sa production sont largement développés. Voici les messages portés.

LIBÉRONS LE MAÏS MADE IN FRANCE

En 2018, l'Union Européenne est devenue le premier importateur mondial de maïs grain. Le Président de l'AGPM Daniel Peyraube entend bien interpeller le Président de la République et le Ministre de l'Agriculture sur ce triste record alors que la France bénéficie d'un climat clément et d'un savoir-faire agricole de référence. Le maïs est la première culture produite au monde, les besoins progressent et les surfaces Françaises s'étiolent tandis que les importations, y compris en France, augmentent. Il est temps de changer de cap et de cesser d'importer des produits ne répondant pas à nos normes de production.

PROTÉGER DES ALÉAS

En favorisant l'assurance récolte...

L'assurance récolte est une solution pour protéger les fermes des aléas climatiques de plus en plus nombreux mais à condition d'être incitative ce qui n'est pas le cas aujourd'hui où à peine 30 % des surfaces de grandes cultures sont assurées. Les possibilités offertes par le règlement Omnibus et en particulier l'abaissement du seuil de déclenchement à 20 % de pertes, est un levier majeur que la France doit activer. Ces avancées doivent être, de plus, confortées dans la prochaine PAC.

...Et le stockage de l'eau

Comme le stockage de l'eau reste la meilleure assurance récolte, il est urgent de se donner les moyens du recours à l'irrigation en développant les infrastructures. La France qui dispose de la seconde ressource en eau renouvelable en Europe ne manque globalement pas d'eau. Il sera rappelé à nos élus que les producteurs ont déjà pris leur responsabilité améliorant de 30 % l'efficacité de l'eau ces 20 dernières années.

LEVER LES ENTRAVES À LA PRODUCTION

Consciente de la demande sociétale, l'AGPM s'est engagée dans le contrat de solutions. Mais le rythme des interdictions des molécules n'est pas tenable, voire irresponsable pour la production et sa qualité. Il faudra par exemple revenir sur l'interdiction des traitements de semences pour les 30 % de surfaces qui restent aujourd'hui sans protection face aux attaques de mouches. Il est également important de préserver les solutions herbicides et insecticides indispensables. Ravageurs et mauvaises herbes se développent alors que leurs impacts sur la qualité sanitaire sont bien réels, on ne peut rester sans rien faire.

Par ailleurs, profitons enfin des avancées des biotechnologies végétales. Après 20 ans d'atermoiements, n'est-il pas temps de les développer, comme nos compétiteurs, au bénéfice de notre agriculture ?

LE MAÏS OUTIL DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

L'urgence climatique impose d'agir sans attendre dans les transports. L'utilisation de bioéthanol sous forme de E85 et le E10 permet de décarboner l'essence et aider nos concitoyens à rouler plus vert et moins cher avec le. Aides à l'acquisition de boîtiers E85, hausse des taux d'incorporation, sont des leviers à activer. En matière de biogaz, l'ambition fixée en 2015 s'est dégonflée alors que le biométhane de maïs a prouvé sa pertinence dans d'autres pays de l'UE. Alors pourquoi ne pas développer cette ressource en France ?

Qu'il s'agisse d'économie et vitalité des territoires ruraux, d'alimentation saine et de proximité, de transition énergétique... le maïs français apporte des solutions. Ce sont les messages portés par les représentants de l'AGPM.

BIOCARBURANTS, BIOÉNERGIES : APRÈS 2020 ?

Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) jusqu'en 2028 en France, mise en œuvre pratique de la directive énergies renouvelables (RED2) 2020-2030, quels enjeux pour le bioéthanol et le biogaz ?

PPE : BIOÉTHANOL QUI RIT, BIOMÉTHANE QUI PLEURE !

Instaurée par la loi de transition énergétique de 2015, la PPE est revue après chaque élection présidentielle. Fin janvier 2019, le gouvernement a enfin présenté son projet qui définit les objectifs nationaux de consommation d'énergie et de développement des énergies renouvelables (EnR) pour répondre à la trajectoire bas carbone de la France. Elle remplacera la PPE 2016, une fois les diverses consultations réalisées, et son adoption mi 2019.

Pour le bioéthanol, la PPE tient compte du rééquilibrage essence-gazole et de la disponibilité en bioéthanol de résidus, et anticipe une croissance de la consommation de bioéthanol.

Pour le biométhane, c'est une toute autre histoire. En effet, alors que la loi de transition énergétique avait entériné un objectif de 10 % de gaz vert en 2030 dans la consommation de gaz, le gouvernement propose plutôt un coup de massue.

Il propose donc une batterie de mesures qui conditionne le développement du biométhane à une baisse des soutiens moyens de 30 % dès 2023 par rapport à la situation actuelle, associée à une baisse de l'objectif de gaz vert à 7 %. L'AGPM dénonce cette instabilité réglementaire qui pénalise d'abord la méthanisation agricole, réduit considérablement les objectifs et la soumet à des contraintes extrêmes alors qu'elle est en plein démarrage. L'AGPM se mobilisera pour défendre des objectifs ambitieux pour le biométhane et la place des cultures.

RED2 : L'HUILE DE PALME RENTRERA-T-ELLE ENCORE DANS LES CARBURANTS EUROPÉENS ?

C'est tout l'enjeu de l'acte délégué mis en consultation par la Commission européenne jusqu'au 8 mars. Le compromis sur la RED2 a acté la suppression d'ici 2030 des biocarburants dont les matières premières génèrent une expansion significative dans les forêts et les zones humides, sols à plus fort taux de carbone. Mais la RED2 propose des options de rattrapage par la certification de mesures permettant de supprimer ces effets néfastes.

L'huile de palme est comme anticipée le produit concerné, mais la Commission propose d'exempter les petits producteurs de ces contraintes. Ce contournement de l'objectif n'est pas acceptable. L'AGPM, en lien avec ses partenaires nationaux et au niveau européen, défendra le respect effectif de l'objectif de la RED2 et la suppression de toute l'exemption en matière d'huile de palme.

■ PRIX IMAGIN'MAÏS 2018-2019

Pour sa 2^{ème} édition du prix Imagin'Maïs*, la filière maïs (AGPM, FNPSMS, sections maïs et sorgho du Gnis et de l'UFS) a souhaité distinguer la créativité dans l'assiette en dédiant ce concours aux étudiants en cuisine et aux youtubers culinaires. Lors de la remise du Prix qui s'est déroulée à Paris mercredi 30 janvier, Anna Hoarau, étudiante en bachelor cuisine chez Ferrandi Bordeaux, a remporté le Prix Imagin'Maïs 2018-2019 ainsi que 2 000 euros avec son « Magret de canard fumé et déclinaison de maïs ». Retrouver les vidéos des recettes et les témoignages des candidats et des membres du jury : <https://www.maisculturedurable.com/actualites/>

■ SALON INTERNATIONALE DE L'AGRICULTURE

Le maïs est au Salon de l'Agriculture, présent sur le stand de Passion Céréales (Hall 2. B051) qui invite cette année les visiteurs à rentrer dans les coulisses des céréales afin d'y découvrir la production et la transformation. Visiter la cabine et le fonctionnement d'une moissonneuse batteuse, discuter avec des agriculteurs, assister à la moisson au moyen de lunettes de réalité augmentée, déguster et faire du pain, apprendre à formuler des aliments pour animaux, sont autant d'activités proposées. De plus le silo des animations propose des activités pour les familles : un quizz sur le maïs y est organisé samedi 24 et mercredi 27 février les après-midis.

■ ALCALOÏDES, VERS UNE RÉGLEMENTATION RÉALISTE

Alors qu'une directive Européenne fixe un seuil de présence de graines de datura par kg de maïs pour l'alimentation animale, le groupe d'experts sur les contaminants agricoles a proposé en juillet une réglementation sur les teneurs en alcaloïdes (atropine et scopolamine) provenant essentiellement du Datura. S'il est nécessaire de réduire la présence de ces alcaloïdes dans les aliments, le projet de limites maximales pour le maïs et le sorgho (et leurs produits de mouture) inquiètent, les seuils proposés étant proches des limites de détection permises par les méthodes d'analyses et posent des questions de la fiabilité. L'AGPM est mobilisée pour apporter les éléments utiles au groupe d'expert afin d'aboutir à une réglementation plus réaliste.

BILAN FRANÇAIS DU MAÏS

Prévisionnel février 2019 (1000 t)		2017/18	Prév. 2018/19
Ressources	Stock départ	1 950	2 549
	Collecte	11 981	10 659
	Importations	605	800
Utilisations	FAB	2 479	3 300
	Util. humaines et indus.	3 043	3 023
	Exportations	5 138	4 420
	Autres	1 327	1 097
Stock final (ressources - utilisations)		2 549	2 169

Prix de la récolte 2018, exprimés en €/t base juillet

